



Sainte-Cécile-de-Milton

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mesdames,
Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de vous faire part de la situation financière de la municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments précis.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

ÉTAT DES RÉSULTATS

Recettes totales :	2 472 455 \$
Dépenses totales :	2 457 416 \$
Ajustement pour conciliation fiscale	74 716 \$
Excédent de l'exercice :	89 755 \$

SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé qui était de 1 385 683\$ au 31 décembre 2018 s'élève à 458 512\$ au 31 décembre 2019.

IMMOBILISATIONS

Les actifs immobilisés de la municipalité soient l'ensemble des bâtiments et des structures municipales ont une valeur amortie de 9 908 453 \$ au 31 décembre 2019.

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

L'endettement net à long terme s'élève à 317 552 \$ au 31 décembre 2019.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À leur avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019, ainsi les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ceci complète les devoirs et responsabilités prescrites par l'article 955 du code municipal.

Je remercie les conseillères, les conseillers et tout le personnel municipal pour leur collaboration. Soyez assuré que notre but premier est de travailler pour les gens de Sainte-Cécile afin d'améliorer votre qualité de vie.

Paul Sarrazin, maire